

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2014

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

1. PROTECTION DU LITTORAL A PEN LAN

La digue de Pen Lan, d'une longueur de 2838 mètres et d'une hauteur de variant de 0.25 à 3.20 mètres protège un secteur de 94.6 ha où se situent 186 habitations représentant environ 330 personnes.

Le décret du 11/12/2007 et l'arrêté du 29/02/2008 prévoient des obligations réglementaires pour les ouvrages de classe C tel que celui de Pen Lan.

Compte tenu de la complexité du dossier, et du coût, l'assemblée décide de confier la maîtrise d'ouvrage des études à LANNION TREGOR COMMUNAUTE, laquelle effectuera une consultation pour la désignation d'un bureau d'études et refacturera à chaque commune le coût des études prévu par le prestataire.

2. PLATEAU RALENTISSEUR SUR RD20 ENTRÉE DE L'ARMOR

Afin de réduire la vitesse des véhicules, la chicane située à l'entrée du bourg de l'Armor sera remplacée par un plateau ralentisseur. Une subvention sera sollicitée auprès du Département au titre des produits des amendes de police, et auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R.

3. EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION A TOS CREC'H

Une extension du réseau électrique B.T sur 105 ml est à prévoir, pour desservir la parcelle cadastrée section A1094 au lieu-dit Tos Crec'h. Le coût des travaux, d'un montant de 4642 € sera avancé par la commune, et récupéré auprès du propriétaire du terrain. Une convention « Projet Urbain Partenarial » sera conclue à cet effet.

4. MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Les parcelles cadastrées section A340 et 1799, situées au 71 et 73 rue de Pen Lan, classées en zone ND du PLU seront reclassées en NH, afin de permettre de petits aménagements sur l'habitat existant. Aucune remarque n'a été formulée durant la mise à disposition du dossier au public. L'assemblée décide de valider cette modification.

5. CESSION BORNE CAMPING-CARS

L'assemblée décide de vendre au camping de Port-la-Chaîne la borne camping-cars implantée Place de Laneros, hors service depuis 2012. Le montant est fixé à 250 €.

6. NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux rythmes scolaires applicables à la rentrée de septembre 2014, validés par le Conseil d'Ecole du 13/11/2013, et après avis de l'Inspection Académique.

L'organisation sera la suivante :

+ Ecole du Bourg

- Lundi : 8h45 – 11h45 et 13h15 – 16h15
- Mardi : 8h45 – 11h45 et 13h15- 14h45 (+TAP jusqu'à 16h15)
- Mercredi : 8h45 – 11h45
- Jeudi : 8h45 – 11h45 et 13h15 – 16h15
- Vendredi : 8h45 – 11h45 et 13h15- 14h45 (+TAP jusqu'à 16h15)

+ Ecole de l'Armor

- Lundi : 9h – 12h et 13h30 – 15h (+TAP jusqu'à 16h30)
- Mardi : 9h – 12h et 13h30 – 16h30
- Mercredi : 9h – 12h
- Jeudi : 9h – 12h et 13h30 – 15h (+TAP jusqu'à 16h30)
- Vendredi: 9h – 12h et 13h30 – 16h30

7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PROJET ECOLE PUBLIQUE

Les écoles publiques de la Presqu'île ont pour projet d'organiser un voyage de 3 jours à Paris fin mars, pour les élèves du cycle 3. Afin de boucler le budget de l'ordre de 250 € par élève, l'assemblée décide d'octroyer à l'Amicale Laïque une subvention exceptionnelle de 50€ par élève de Pleubian, soit une somme de 1350€.

8. REMPLACEMENT DIVERS MATERIELS

Une consultation sera effectuée pour le remplacement du lave-vaisselle du restaurant scolaire, ainsi que l'autolaveuse de la salle omnisports. Un poste informatique sera remplacé à la mairie pour un montant de 1358, 75 € HT, et une sauvegarde déportée mise en place pour un montant annuel de 324 € HT.

9. PERSONNEL COMMUNAL

L'assemblée décide de créer un emploi d'avenir, à temps complet, pour une durée de 3 ans à compter du 10/02/2014, pour assurer les travaux de petits entretien et de maintenance de l'EHPAD et de ses abords.

L'assemblée décide de créer un emploi à durée déterminée de six mois à compter du 1^{er} avril 2014, pour la Maison du Sillon.

Le montant de la dépense correspondant est pris en charge à hauteur de 80% par la Région, dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan de gestion du site.

10. PROGRAMME DE VOIRIE 2014

L'assemblée valide le programme arrêté par la commission de voirie du 24/01/2014.

Les routes suivantes seront traitées en enrobé :

- Route de Croas An Ruguel
- Route de Prat Ouern
- Route de Prat Quéré
- Route de Ty Coz à Od Joge
- Rue des Pêcheurs
- Rue des Goémoniers et l'Île Hadren
- Impasse du Camping du Menhir*
- Route de Rugno

Les 3 ralentisseurs de l'Armor seront également intégrés au programme. L'assemblée décide d'organiser une consultation d'entreprises en vue d'attribuer les travaux.

11. SUBVENTION OGEC

Une subvention de 804 € sera attribuée à l'OGEC, en remboursement de la moitié des frais de piscine (transport – droits d'entrée) du 1^{er} trimestre 2013/2014.

12. OUVRAGE SUR LES MORTS DE LA GUERRE 14/18

La commune fera l'avance des frais d'impression (100 exemplaires) d'un ouvrage traitant des morts de la guerre 14/18, dont les noms figurent sur le monument aux morts. Le coût est de 815 € HT.